



Gouvernement du Québec
Ministère de la
Justice

A11D76
E88
1995/96
QL
P. gouv.

ASSEMBLÉE NATIONALE
REÇU

35 AVR 10 - 9 27

ÉTUDE DES CRÉDITS 1995-1996
PROTECTION DES DROITS ET LIBERTÉS DE LA PERSONNE
DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET PARTICULIERS
REQUIS PAR
L'OPPOSITION OFFICIELLE

AVRIL 1995



ÉTUDE DES CRÉDITS 1995-1996
PROTECTION DES DROITS ET LIBERTÉS DE LA PERSONNE
DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET PARTICULIERS
REQUIS PAR
L'OPPOSITION OFFICIELLE

Demande de renseignements généraux

Note: Les demandes de renseignements généraux s'appliquant à la Commission des droits de la personne et la Commission de protection des droits de la jeunesse sont intégrées à celles du ministère de la Justice et seront transmises ultérieurement.

Commission des droits de la personne

Questions 11 à 14

P.11 Statistiques sur le nombre et les catégories de plaintes actuellement devant la Commission des droits de la personne. Nombre de plaintes reçues, traitées et acceptées en 1994-1995. Nombre de plaintes devant le Tribunal des droits de la personne. Nombre d'enquêtes initiées par la Commission

LE TRAITEMENT DES PLAINTES				
ÉTAT DES DOSSIERS D'ENQUÊTE TRAITÉS EN 1994				
	Montréal	Québec	Régions	Total
Dossiers actifs au 31-12-93	892	251	289	1 432
Dossiers ouverts en 1994	414	172	172	758
Dossiers fermés en 1994	483	189	135	807
Dossiers actifs au 31-12-94	823	234	326	1 383

DOSSIERS OUVERTS EN 1994 : PLAINTES DE DISCRIMINATION, DE HARCÈLEMENT ET D'EXPLOITATION							
RÉPARTITION SELON LES MOTIFS ET LES SECTEURS D'ATTEINTE AUX DROITS							
Motif	Travail	Logement	Accès biens services	Accès transports lieux publics	Autres	Total	%
Handicap	109	8	41	11	5	174	23,0
Sexe	152	4	4	1	8	169	22,3
Age	73	13	8	5	3	102	13,5
Race-couleur-Origine ethnique ou nationale	65	14	9	5	6	99	13,1
État civil	44	2	1	0	3	50	6,6
Condition sociale	5	36	8	0	0	49	6,5
Grossesse	26	1	0	0	0	27	3,6
Orientation sexuelle	13	7	2	1	3	26	3,4
Antécédents judiciaires	21	0	1	0	0	22	2,9
Religion	8	1	2	0	3	14	1,8
Convictions politiques	8	0	0	0	1	9	1,2
Langue	7	0	1	0	0	8	1,1
Exploitation - Personnes âgées	0	0	1	0	6	7	0,9
Exploitation - Personnes handicapées	0	0	0	0	2	2	0,3
TOTAL	531	86	78	23	40	758	
%	70,1	11,3	10,3	3,0	5,3		100,0

DOSSIERS OUVERTS EN 1994 : PLAINTES DE DISCRIMINATION, DE HARCÈLEMENT ET D'EXPLOITATION RÉPARTITION SELON LE MOTIF, LE SECTEUR D'ATTEINTE AUX DROITS ET LE SEXE												
Motif	Travail		Logement		Accès biens services		Accès transports lieux publics		Autres		Total	
	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M
Sexe	121	31	3	1	4	0	1	0	6	2	135	34
Handicap	36	73	2	6	18	23	3	8	2	3	61	113
Age	36	37	10	3	4	4	4	1	3	0	57	45
Race-couleur-Origine ethnique ou nationale	22	43	5	9	2	7	2	3	2	4	33	66
État civil	29	15	1	1	1	0	0	0	2	1	33	17
Grossesse	25	1	1	0	0	0	0	0	0	0	26	1
Condition sociale	1	4	19	17	5	3	0	0	0	0	25	24
Orientation sexuelle	4	9	1	6	0	2	0	1	2	1	7	19
Religion	4	4	1	0	0	2	0	0	1	2	6	8
Exploitation - Personnes âgées	0	0	0	0	0	1	0	0	6	0	6	1
Convictions politiques	3	5	0	0	0	0	0	0	1	0	4	5
Langue	2	5	0	0	1	0	0	0	0	0	3	5
Exploitation - Personnes handi- capées	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	2	0
Antécédents judiciaires	1	20	0	0	0	1	0	0	0	0	1	21
TOTAL	284	247	43	43	35	43	10	13	27	13	399	359

DOSSIERS OUVERTS EN 1994 - RÉPARTITION SELON LES SECTEURS D'ACTIVITÉ D'OU PROVIENNENT LES MIS EN CAUSE		
MISE EN CAUSE	TOTAL	%
Administration publique et parapublique	231	30,47
Industries, transports, bâtiments et travaux publics	119	15,70
Commerce	97	12,80
Immobilier (logement)	90	11,87
Restauration et hébergement	86	11,35
Services	60	7,92
Finances, assurances, immobilier	23	3,03
Individus	21	2,77
Agriculture, forêts, mines	13	1,72
Services d'utilité publique	9	1,19
Syndicats et associations professionnelles	9	1,19
TOTAL	758	

RÉSULTATS OBTENUS EN 1994 DANS LES DOSSIERS D'ENQUETE								
Motif	Bureaux régionaux	%	Direction régionale Québec	%	Montréal	%	TOTAL	%
Règlements	50	37,6	37	18,7	80	16,5	167	20,5
Propositions de mesures de redressement / transfert au Contentieux	7	5,3	12	6,1	26	5,4	45	5,5
Décision du Comité des plaintes	51	39,3	93	47,0	242	49,9	386	47,3
Désistement des plaignants	25	18,8	56	28,3	137	28,2	218	26,7
TOTAL	133		198		485		816	100

RÉPARTITION DES DOSSIERS RÉGLÉS EN 1994 SELON LE TYPE DE RÈGLEMENT		
Type	Nombre	Pourcentage
Règlements constatés par une transaction entre les parties devant la Commission	167	62
Règlement résultant d'une entente entre les parties, sans transaction ou devant une autre instance	102	38
TOTAL	269	100

DOSSIERS FERMÉS EN 1994 APRÈS RÈGLEMENT - RÉPARTITION SELON LE MODE DE RÈGLEMENT								
Mode de règlement	SECTEURS D'ATTEINTE AUX DROITS						Total	%
	Travail	Logement	Accès biens services	Accès transports lieux publics	Autres			
Compensation monétaire	90	9	5	3	3		110	65,9
Accomplissement d'un acte	17	4	7	1	3		32	19,2
Entente entre les parties	11	1	6	1	1		20	12,0
Cessation de l'acte reproché	3	1	1	0	0		5	3,0
TOTAL	121	15	19	5	7		167	
%	72,5	9,0	11,4	3,0	4,2			100,0

RÈGLEMENTS PAR COMPENSATION MONÉTAIRE				
SECTEURS / MOTIFS	SOMMES VERSÉES			
	DOSSIERS	COMPENSATION MINIMALE	COMPENSATION MAXIMALE	TOTAL
	N	\$	\$	\$
TRAVAIL				
Race-Couleur-Origine ethnique ou nationale	6	200	3 500	10 030
Sexe	30	150	36 000	149 954
Grossesse	10	200	6 500	15 182
État civil	9	300	8 000	18 157
Age	6	100	15 333	26 150
Religion	1	2 500	2 500	2 500
Langue	1	800	800	800
Handicap	20	169	29 954	102 482
Antécédents judiciaires	6	3 500	5 000	24 000
LOGEMENT				
Race-Couleur-Origine ethnique ou nationale	1	590	590	590
Orientation sexuelle	1	200	200	200
Condition sociale	7	100	1 200	4 150
ACCÈS / BIENS ET SERVICES				
Grossesse	1	1 389	1 389	1 389
Age	1	17 305	17 305	17 305
Condition sociale	1	20	20	20
Handicap	2	1 795	12 450	14 245
ACCÈS / TRANSPORTS / LIEUX PUBLICS				
Race-Couleur-Origine ethnique ou nationale	2	3 000	6 000	9 000
Age	1	1 000	1 000	1 000
AUTRES				
Sexe	1	750	750	750
État civil	1	24 300	24 300	24 300
TOTAL	108			422 204

* Nombre de dossier dont le montant est confidentiel: 2.

DOSSIERS D'ENQUETE AYANT FAIT L'OBJET DE PROPOSITIONS DE MESURES DE REDRESSEMENT							
Motif	SECTEURS D'ATTEINTE AUX DROITS						
	Travail	Logement	Accès biens services	Accès transports lieux publics	Autres	Total	%
Handicap	16	0	0	0	1	17	37,8
Sexe	16	0	0	0	0	16	35,6
État civil	2	0	0	0	2	4	8,9
Race-Couleur-Origine ethnique ou nationale	2	0	0	0	0	2	4,4
Grossesse	2	0	0	0	0	2	4,4
Orientation sexuelle	0	0	1	1	0	2	4,4
Age	1	0	0	0	0	1	2,2
Condition sociale	0	1	0	0	0	1	2,2
TOTAL	39	1	1	1	3	45	
%	86,7	2,2	2,2	2,2	6,7		100,0

ACTIONS JUDICIAIRES EN 1994: 35 actions judiciaires ont été entreprises par la Commission à la suite d'une enquête.

Il y a actuellement devant les tribunaux, 80 dossiers pilotés par le Contentieux de la Commission.

En 1994, la Commission a ouvert deux (2) dossiers de sa propre initiative.

**LISTE DES AVIS, OPINIONS, COMMENTAIRES ET/OU RECOMMANDATIONS
ADRESSÉS AUX AUTORITÉS GOUVERNEMENTALES PAR LA CDPQ
DU 1^{er} JANVIER 1994 AU 31 DÉCEMBRE 1994**

	Titre du texte	Date d'envoi	à	Origine du dossier	Remarques
1	Projet de réponse du Canada à la note verbale du Secrétaire général des Nations Unies concernant le droit à un logement adéquat	6 avril 1994	M. Jean K. Samson Sous-ministre associé, Ministère de la Justice	Mme Élise Lévesque, Directrice de la Direction des droits de la personne, Multiculturalisme et Citoyenneté Canada	Lettre de 4 pages de Me Yves Lafontaine
2	Mise en oeuvre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes - Contribution de la Commission des droits de la personne du Québec pour la période allant du 1 ^{er} janvier 1991 au 31 mars 1994	26 avril 1994	M. Jean K. Samson Représentant officiel du Québec Comité permanent des fonctionnaires chargés des droits de la personne	M. Jean K. Samson	Texte de 27 pages de M. Hailou W.-Giorghis
3	Application de la Déclaration sur l'élimination de toutes les formes d'intolérance et de discrimination fondée sur la religion ou la conviction	19 juillet 1994	M. Jean K. Samson Sous-Ministre associé Ministère de la Justice	M. Jean K. Samson	Lettre de 3 pages de M. Hailou Wolde-Giorghis
4	Rapport de la Commission des droits de la personne du Québec relatif à la Convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958 (Période du 1 ^{er} juillet 1992 au 30 juin 1994)	2 sept. 1994	M. Jean A. René Président du Comité interministériel sur les affaires de l'OIT Ministère des Affaires internationales, de l'Immigration et des Communauté culturelles	M. Jean A. René	Texte de 30 pages de Me Michel Coutu

	Titre du texte	Date d'envoi	à	Origine du dossier	Remarques
5	Pouvoirs d'inspection conférés par l'article 411 de la <u>Loi sur les cités et villes</u> - Compatibilité avec la <u>Charte des droits et libertés de la personne</u>	7 sept. 1994	M. Claude Ryan Ministre des Affaires municipales	M. Pierre Demers	Texte de 5 pages de Me Michel Coutu
6	Pacte international relatif aux droits civils et politiques - Rapport d'activités de la Commission pour la période allant du 1 ^{er} juin 1990 au 30 mai 1994	31 octobre 1994	M. Christian Deslauriers, Conseiller - Direction des organisations internationales - Ministère des Affaires internationales, de l'Immigration et des Communautés culturelles	M. Christian Deslauriers	Texte de 23 pages de Me Pierre Bosset et Me Michel Coutu
7	Les mouvements racistes et l'incitation à la discrimination - déclaration de la Commission des droits de la personne	21 novembre 1994	M. Paul Bégin Ministre de la Justice	Commission des droits de la personne	Texte de 3 pages
8	Première réaction de la C.D.P. au Projet de loi sur l'établissement de la liste électorale permanente modifiant diverses dispositions législatives	2 décembre 1994	Me Pierre-F. Côté Directeur général des élections	Me Pierre-F. Côté	Lettre de 4 pages de Me Yves Lafontaine
9	Commentaires sur le Projet de loi 40, Loi sur l'établissement de la liste électroale permanente et modifiant la Loi électorale et d'autres dispositions législatives	8 décembre 1994	Me Pierre-F. Côté	Me Pierre-F. Côté	Texte de 6 pages de Me Daniel Carpentier

	Titre du texte	Date d'envoi	à	Origine du dossier	Remarques
10	L'exigence de résidence comme condition d'accès à un emploi dans la Fonction publique municipale - <u>compatibilité avec la Charte des droits et libertés de la personne</u>	9 janvier 1995	M. Guy Chevrette Ministre des Affaires municipales	Commission des droits de la personne	Texte de 27 page de Me Michel Coutu

P. 13 Copie du Plan stratégique 1995-1996, présenté au Conseil du trésor.

Les informations concernant le plan stratégique du ministère de la Justice et des organismes relevant du Ministre se retrouvent dans les "Renseignements supplémentaires - Livre des crédits 1995-96" aux pages 144 à 152.

P. 14 Prévion de référence ayant servi à l'élaboration du Plan stratégique 1995-1996, présenté au Conseil du trésor.

La prévion de référence ayant servi à l'élaboration du Plan stratégique 1995-96 pour la Commission des droits de la personne est de 7 628,5K\$.

Commission de protection des droits de la jeunesse

Questions 15 à 19

P.15 Nombre et nature des cas traités et des plaintes
reçues à la Commission en 1994-1995. Nombre de cas
et circonstances en vertu desquels la Commission a
agi par elle-même.

ACCUEIL = Du 1^{er} avril 1994 au 1^{er} mars 1995

Information =	3457	32,5%
Consultation =	2260	21,3%
Demandes d'intervention =	506	4,8%
Références =	2667	25,1%
Autres =	1730	16,3%
TOTAL	10 620	100,0%

Au cours de l'année 1994-1995, la Commission a initié des demandes d'intervention à 55 reprises. Ces interventions peuvent se regrouper ainsi:

28 d'entre elles découlent d'une surveillance régulière effectuée sur un lieu de garde suite à l'enquête de la Commission réalisée dans un centre l'an dernier. Depuis, la Commission vérifie régulièrement la liste des jeunes qui y séjournent.

24 autres demandes découlent d'informations obtenues par les représentants régionaux dans le cadre de leurs fonctions. Le plus souvent dans le cadre d'une enquête, des informations supplémentaires sur un autre jeune sont obtenues. Ainsi, le représentant a observé une situation problématique, soit l'utilisation de caméra de surveillance dans un centre de réadaptation. Des informations obtenues dans le cadre d'une séance d'information auprès de jeunes sont aussi à l'origine d'une demande d'intervention. De plus, quelques demandes d'intervention ont été faites par les représentants régionaux suite à l'analyse des requêtes ou des ordonnances transmises à la Commission conformément à la Loi.

Finalement, deux demandes d'intervention ont été faites alors que le représentant régional estimait que des médias d'information avaient dévoilé l'identité d'un jeune et une autre suite à la réception d'un avis de décès transmis par le bureau du coroner.

P.16

Liste des recommandations de la Commission aux ministères mentionnés dans sa loi constitutive, pour l'année 1994-1995.

Non-respect des ordonnances émises par la Cour du Québec, Chambre de la Jeunesse

Information transmise au sous-ministre en titre et sous-procureur général du Québec concernant les cas d'ordonnances non-respectées.

Au cours de l'année 1994-1995, 20 situations de jeunes ont été portées à l'attention du ministère de la Justice suite à l'étude par le président d'une demande d'intervention les concernant.

Trois (3) situations ont été portées à l'attention du sous-ministre de la Justice afin qu'il intervienne pour y remédier. Les trois originaient des conditions observées à la Cour du Québec de St-Jérôme, soit les conditions dans lesquelles les adolescents sont gardés au bloc cellulaire et le problème de l'exiguïté des locaux utilisés par le Tribunal de la jeunesse. Le sous-ministre a également été saisi d'un problème plutôt exceptionnel, soit des allégations transmises à la Commission à l'effet que les corridors attenants aux salles d'audience seraient un endroit où se fait le trafic de drogue entre jeunes.

Le sous-ministre de la Justice et sous-procureur général a également été informé de 17 situations de jeunes, soit 12 concernant des non respects d'ordonnance et 5 relativement au non-respect de la confidentialité des informations.

P.18

Nombre d'enfants décédés alors qu'ils étaient suivis par le réseau de protection de la jeunesse en 1994-1995.

La Commission ne possède aucune information à ce sujet pour l'exercice financier 1994-1995

Pour l'année 1994-1995, nombre de cas traités et de plaintes reçues en regard de l'isolement ou de l'encadrement intensif d'un enfant à l'intérieur d'un établissement. Distinguer les cas de protection de ceux des jeunes contrevenants et préciser leur nature.

En ce qui a trait à l'étude des demandes d'intervention, le motif d'utilisation abusive de l'isolement a été invoqué par les requérants à la Commission dans 35 demandes d'intervention étudiées cette année. Majoritairement, ces jeunes étaient des jeunes placés en vertu de la Loi sur la protection de la jeunesse, (27) alors que 8 d'entre eux étaient sous le couvert de la Loi des jeunes contrevenants.

Par ailleurs, 31 enquêtes de la Commission ont abordé, de près ou de loin l'utilisation de l'isolement et du retrait concernant des jeunes placés en centre de réadaptation. Le statut légal de ces jeunes est similaire à la répartition déjà énoncée pour les demandes d'intervention étudiées par le président.

Dans le cadre de ces enquêtes, la Commission a constaté globalement les éléments suivants. Beaucoup de jeunes sont mis en isolement ou en retrait suite à des comportements dérangeants, à de l'agressivité verbale, des menaces, du manque de respect envers le personnel ou leurs pairs. D'autre part, plusieurs jeunes aboutissent en isolement au retour d'une fugue ou d'une évasion.

Dans beaucoup d'enquêtes, la Commission a observé que le jeune n'était pas en état de désorganisation au moment de sa mise en isolement. Toutefois, avant d'être mis en isolement, quelques dossiers démontrent que des jeunes ont été fouillés à nu. Quelques-uns réagissent à cette pratique qui provoque ou prolonge leur désorganisation. La mise en isolement est donc utilisée comme une sanction à des comportements jugés inappropriés ou à titre préventif pour éviter une plus grande désorganisation d'un jeune.

Dans les enquêtes effectuées, les membres ont estimé que la durée de la mise en isolement était beaucoup trop longue, pouvant dépasser les 24 heures et plusieurs jours. L'accompagnement, qui serait de rigueur pour réintégrer le jeune dans son unité, était peu présent lors des mises en isolement.

Confusion et ambiguïté sont notés au niveau des objectifs poursuivis. Ainsi les Centres de réadaptation considéraient le retrait et l'isolement comme des mesures cliniques alors que la Commission a constaté que ces mesures étaient disciplinaires dans la majorité des cas.

La Commission a interpellé et rencontré les autorités des Centres de réadaptation et des Centres Jeunesse pour leur demander de réviser leurs politiques et règlements internes concernant les mesures disciplinaires pour qu'ils soient dans l'intérêt du jeune et dans le respect de ses droits. De plus, la Commission étudie présentement toutes les règles internes adoptées par les Conseils d'administration des CPEJ sur tout le territoire du Québec. Ces règles doivent baliser l'application des mesures disciplinaires (art. 10, L.P.J.).